



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20241106-2024-125-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2024  
Date de réception préfecture : 06/11/2024

PUBLIE LE 06 NOV. 2024

N°2024-125

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, deux octobre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-six septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Création d'un poste de cheffe ou chef de service du conservatoire Musique, Danse, Théâtre encadre le service.**

**Rapporteur** : M. BASTIN

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des Assemblées et Affaires juridiques

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**  
M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, , Mme THEOPHILE, , Mme CAPORAL, M. SOLARO, , M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

Mme AMAR (donne procuration à Mme BENAHMED), M. LATRONCHE (donne procuration à M. BOULAY), Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme BERTRAND (donne procuration à M. SLIMOVICI), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN) , M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX) Mme NGANDE ( donne procuration à Mme THEOPHILE à partir de 22h50), M. FAUTRE, M. SUDRE

**Secrétaire de séance : M. LHOSTE**

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 39

Nombre de procurations : 8

Nombre de votant(e)s : 47

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY SUR MARNE - TÉL. : 01 45 16 40 00



Direction des Ressources Humaines  
Service Emploi, compétences et parcours professionnels  
Pôle Recrutement – Lucie CAVARAPE  
Séance du Conseil municipal du 02 octobre 2024

## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales;

**Vu** le Code de la Fonction Publique, notamment ses articles L 313-1 et suivants ;

**Vu** le tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne, annexé au budget primitif 2024, adopté par délibération n°2024-001 du 7 février 2024 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 24 septembre 2024 ;

**Considérant** ce qui suit :

La Direction des affaires culturelles est constituée d'un conservatoire de danse, musique et théâtre Olivier Messiaen, de deux lieux de diffusion de spectacles (Théâtre Gérard Philippe et le Centre culturel Jean-Vilar), de trois médiathèques, d'une maison des arts plastiques (comprenant une école d'art et une salle d'exposition) ainsi qu'une programmation cinématographique et d'un service technique et logistique dédié.

Dans une dynamique de restructuration et de nouvelle impulsion de transversalité au sein de la Direction en lien avec le renouvellement du projet culturel municipal, la cheffe ou le chef de service du conservatoire Musique, Danse, Théâtre encadre le service.

C'est dans ce contexte que la commune recherche une cheffe ou un chef de service du conservatoire Musique, Danse, Théâtre.

### **après en avoir délibéré, à la majorité**

**45 votes pour** dont 8 procurations (Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme BERTRAND, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, M. BARON, Mme NGANDE)

**2 votes contre** M. MAILLER et M.SY

**ARTICLE 1 : CREE et INSCRIT** au tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :

- Un emploi de cheffe/chef de service du conservatoire Musique, Danse, Théâtre à temps complet

**ARTICLE 2 : PRECISE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, d'un emploi de cheffe ou chef de service du conservatoire Musique, Danse, Théâtre dans le cadre d'emplois des attachés ou des professeurs d'enseignement artistique relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Pilotage du projet d'établissement, en concertation avec les équipes, dans le cadre des schémas pédagogiques nationaux et des orientations suivantes :
  - Développement de l'intervention des trois spécialités, Danse, Musique et Théâtre auprès de tous les publics : développement de parcours artistiques et d'actions d'éducation artistique auprès des scolaires, de la petite enfance, mettre en place des masters class et stages, résidences...
  - Assurer un enseignement artistique de qualité, diversifié et innovant au sein du Conservatoire et hors les murs.
  - Impulser une dynamique d'actions artistiques sur l'ensemble du territoire communal
- Mise en œuvre du projet d'établissement et des actions visant à développer la place de l'art et de la culture à l'école
  - Développement des parcours d'éducation artistique sur le temps scolaire et périscolaire et à destination des élèves.
  - Organisation et coordination de l'action pédagogique et administrative du conservatoire
  - Assurer le lien, la coordination et l'impulsion des projets transversaux avec la Responsable des arts visuels notamment sur le volet enseignement et éducation artistique.
- Favoriser les partenariats avec les autres secteurs de la Direction des Affaires culturelles, les acteurs associatifs et institutionnels tout en sécurisant administrativement et budgétairement le service et ses actions.
- Responsable de l'établissement en matière de sécurité (ERP, hygiène et sécurité).
- Assurer la promotion et la valorisation des actions du conservatoire

**ARTICLE 3 : PRECISE** que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique.

Cet agent contractuel pourra être recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans compte tenu de la difficulté de recruter des fonctionnaires détenant les compétences techniques nécessaires ou à durée indéterminée, notamment par la voie de la portabilité prévue à l'article L 332-12 du Code Général de la Fonction Publique.

Le contrat de l'agent à durée déterminée sera quant à lui renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

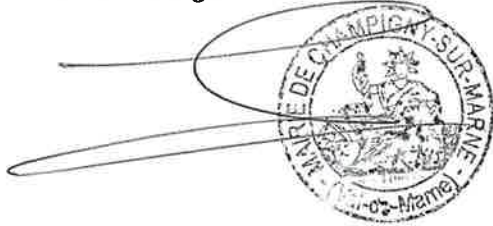
**ARTICLE 4 : PRECISE** que l'agent devra être titulaire d'un grade appartenant au cadre d'emplois des attachés ou des professeurs d'enseignement artistique, d'un diplôme permettant l'accès aux concours externes des attachés ou des professeurs d'enseignement artistique ou d'une expérience professionnelle sur des missions équivalentes à celles correspondant aux cadres d'emplois visés et pouvant faire l'objet d'une reconnaissance auprès de la commission d'équivalence de diplôme placée auprès du CNFPT pour l'accès aux concours externes.

Il devra par ailleurs impérativement justifier d'une expérience similaire.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés ou des professeurs d'enseignement artistique.

**ARTICLE 5 : DIT** que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



A circular official seal of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a black ink signature. The seal features a central coat of arms and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and 'Ile-de-France' around the perimeter.

**Le secrétaire de séance**  
Monsieur Philippe LHOSTE  
Conseiller municipal



A circular official seal of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a blue ink signature. The seal features a central coat of arms and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and 'Ile-de-France' around the perimeter.

Transmission en préfecture, le **06 NOV. 2024**  
Publication, le **06 NOV. 2024**  
Certifié exécutoire  
Le Maire



A circular official seal of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a black ink signature. The seal features a central coat of arms and the text 'MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and 'Ile-de-France' around the perimeter.